

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2009

Réception par le Prefet : 12/11/2009

Publication : 13/11/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Séance du vendredi 6 novembre 2009

CONVENTION PLURIANNUELLE AVEC LE SIVOM DE L'AGGLOMERATION MULHOUSIENNE AU TITRE DES RENFORCEMENTS HYDRAULIQUES DES RESEAUX UNITAIRES D'ASSAINISSEMENT AVENANT N° 1

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E 6-2008 du Conseil Général du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la convention pluriannuelle au titre des renforcements hydrauliques conclue avec le SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne le 13 mars 2008,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie, en date du 21 septembre 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le projet d'avenant n°1 à la convention 2007-2009 susvisée avec le SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne, intégrant cinq nouvelles opérations, au titre de la dernière année 2009, pour un montant supplémentaire de subventions de 275 470 €,
- Autorise le Président du Conseil Général à signer les documents joints au rapport.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions